



Le Rheu, le 23 décembre 2025

COUPE NATIONALE VETERANS

Amis (es) Vétérans, bonjour.

Cette compétition, organisée par le club de l'ENTENTE TT PONTRIEUX, se déroulera à **PONTRIEUX – Salle OMNISPORTS – rue de Pen Fantan – 22260 PONTRIEUX** le **samedi 31 janvier 2026**.

En cas d'empêchement de dernière minute (jusqu'à 24 heures avant la compétition) avertissez la ligue ou Michel KERISIT au 06.83.01.80.77.

Si empêchement le jour même, contactez Michel KERISIT (délégué) au 06.83.01.80.77 ou Alain TRICOIRE (JA) au 06.25.18.12.52.

Horaire général :

Pointage 9h30, début de la compétition : 10h00.

Cette compétition est qualificative pour la coupe Nationale Vétérans qui se déroulera les 2 et 3 mai 2026 à HAGUENAU (67).

Règlement :

Article 1 – Conditions de participation

La coupe nationale vétérans est réservée aux licenciés traditionnels à la Fédération française de tennis de table âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Article 2 – Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX – BY – double – AY – BX. La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties.

Article 3 – Tableaux

La coupe nationale vétérans comporte trois tableaux :

- Tableau A : plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableau B : plus de 50 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableau C : plus de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Article 4 – Composition des équipes

A la date fixée par le comité départemental, les associations adressent à celui-ci les engagements accompagnés des droits correspondants.

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

Article 5 – Echelon départemental

Chaque comité départemental organise, si nécessaire, à la date fixée par la commission compétente, l'épreuve départementale.

Le comité départemental peut fixer un droit d'engagement pour chaque équipe engagée.

La ligue détermine le nombre de qualifiés par département suivant le barème suivant :

- Tableau A 12 équipes : 1 équipe qualifiée par comité + 8 équipes qualifiées au prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque département.
- Tableau B 6 équipes : 1 équipe qualifiée par comité + 2 équipes qualifiées au prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque département.
- Tableau C 6 équipes : 1 équipe qualifiée par comité + 2 équipes qualifiées au prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque département.

Si, dans un tableau, un comité n'a pas d'équipe à proposer, la place disponible sera rajoutée au quota des places attribuées au prorata du nombre d'équipes engagées dans chaque département.

Article 6 – Echelon régional

- Chaque ligue organise, à la date fixée par la commission régionale compétente, l'épreuve avec les équipes qualifiées par l'échelon départemental.
- Chaque association recevra la liste des équipes soit qualifiés (ées), soit sur liste d'attente. Elle devra confirmer leur participation et retourner le bulletin dûment complété au siège de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table pour la date mentionnée. **Un seul envoi par Club.**
- Les équipes repêchées d'un Comité seront sélectionnés par la Ligue sur la liste d'attente de ce Comité dans l'ordre de leur performance à l'échelon départemental.
- La commission sportive fédérale fixe le nombre d'équipes de chaque ligue selon le nombre de participations à l'échelon départemental ou ligue.
- La ligue peut fixer un droit d'engagement pour chaque équipe qualifiée.
- Règlement financier :
 - o Pendant toute la compétition, tous les frais de séjour et de déplacement restent à la charge des équipes engagées.
 - o La Fédération fixe un droit d'engagement par équipe qualifiée pour l'échelon national (pour info).

Article 7 – Organisation sportive

Les équipes sont réparties dans des poules de 3 équipes en tenant compte de la moyenne des classements des joueurs inscrits dans chaque équipe.

Le classement à prendre en compte est le classement officiel de la 2^{ème} phase.

A l'issue des poules dans le tableau A, les premiers de poule se rencontrent pour les places 1 à 4 (1^{er} P1 - 1^{er} P4, 1^{er} P2 – 1^{er} P3), les deuxièmes pour les places 5 à 8 (2^{ème} P1 – 2^{ème} P4, 2^{ème} P2 – 2^{ème} p3) et les troisièmes pour les places 9 à 12 (3^{ème} P1 – 3^{ème} P4, 3^{ème} P2 – 3^{ème} p3). Un classement intégral est effectué.

A l'issue des poules dans les tableaux B et C, les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les 1/2 finales (1^{er} P1 – 2^{ème} P2, 2^{ème} P1 – 1^{er} P2). Un classement intégral est effectué.

Le juge-arbitre se réserve le droit de modifier l'organisation d'un tableau en fonction du nombre d'équipes présentes.

Article 7 – Remise des récompenses

Elle aura lieu à la fin de la compétition et les récompenses ne seront remises qu'aux joueuses et joueurs effectivement présents sur le podium. Aucune récompense ne sera remise avant.

La liste des équipes qualifiées ou sur liste d'attente figure en annexe du présent document.

Le bulletin d'inscription ainsi que la composition des équipes, que vous soyez qualifiés ou sur liste d'attente, devra être retourné à la ligue de Bretagne pour le jeudi 15 janvier 2026 au plus tard.

Passée cette date, il sera procédé au remplacement des équipes qualifiées.

Pour les participants du lendemain aux individuels vétérans l'hébergement et la restauration du soir sont libres. Une liste d'hôtel figure en annexe.

Alors vigilance pour le plaisir et le respect de tous.

Amicalement vôtre,

Michel KERISIT
Délégué Vétérans

N.B. Tout qualifié ayant confirmé sa participation aux championnats de Bretagne, se verra, en cas de forfait non excusé 48H00 avant l'épreuve, infliger une pénalité financière de 30,00 € (en cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu pendant ces 48H00, le joueur doit justifier son absence par courrier auprès de la LBTT dans les 72H00).

Diffusion : Joueurs (S/C Correspondants clubs)
Club organisateur
Juge-arbitre